MO : réussir la réception des travaux

La fin des travaux reste un moment difficile lors de la clôture du chantier. La réception est censée faire un point sur l'achèvement de l'ouvrage. La conséquence de la réception est de placer l'ensemble des constructeurs sur le terrain des garanties légales. Le maître de l'ouvrage doit être vigilent lors des opérations de réception notamment sur la qualité des travaux et des réserves à formuler, source de litige

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Toutes les personnes qui désirent prendre une journée pour faire un véritable point sur ce moment délicat qui annonce la fin du chantier et son lot de problèmes qu'est la réception des travaux.

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Faire un point sur la réception des travaux
- Identifier le rôle de chaque intervenant
- Comprendre les enjeux d'une réception bien faite
- Etudier le déroulement d'une procédure de réception
- Comment se positionner en qualité de maître d'ouvrage lors des opérations de réception
- Acquérir les réflexes en vue d'anticiper les différents liés à la fin des travaux

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***
E-Coach : ***Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel***

Programme de la formation

1. L'achèvement de l'ouvrage
- Distinction entre livraison de l'ouvrage et réception des travaux
- Comment définir en général l'opération de réception
- La réception : moment important, c'est « la clé de voûte » du système des responsabilités des constructeurs
- Les dispositions textuelles régissant la réception : le code civil, le CCAG travaux, la norme NP 03.001

2. Quelles sont les particularités, les caractéristiques de la réception ?
- La réception est-elle obligatoire ?
- La réception doit-elle être unique ?
- La réception doit-elle être globale ?
- Quelle est la portée juridique de la réception ?

3. Les opérations préalables à la Réception : véritable moment de préparation de la réception
- A quel moment démarre les opérations préalables à la réception ?
- Qui déclenche les opérations préalables ?
- En quoi consiste les opérations préalables et y a-t-il un intérêt à faire ces opérations préalables à la réception ?
- Y a-t-il un formalisme à respecter ?

4. Les différentes conditions pour prononcer la réception
- Au niveau de la forme : on distingue la réception amiable ou expresse, la

réception judiciaire, la réception tacite
- Au niveau du fond : réelle intention des parties, l'achèvement de l'ouvrage, conformité aux marchés et aux règles de l'art

5. Le processus de réception
- Qui demande la réception ?
- Qui a autorité pour réceptionner ?
- Comment se déroule la visite de réception ?
- Comment se concrétise la réception ?
- Qu'appelle-t-on « réserves » ?
- Que faire pour lever les réserves et quels sont les moyens de coercitions pour remédier à ces réserves ?

6. Les effets de la réception
- Les effets majeurs de la réception :

o Ouverture des délais de garantie
o Effet exonératoire pour l'entreprise
- Les effets secondaires :

o Cessation des rapports contractuels
o Transfert de garde
o Ouverture des procédures de règlement financier définitif

7. Les autres conséquences nées de la réception
- La remise des dossiers des ouvrages exécutés (DOE: leurs contenus)
- La remise du dossier d'intervention ultérieure sur les ouvrages (DIUO)
- Libération des garanties financières (RG ou caution)
- L'archivage de certaines pièces, lesquelles ?

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

MODALITÉS TARIFAIRES
Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS
Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com